

3DB DK

Société à responsabilité limitée au capital de 50 000 euros
Siège social : 101 Rue Jules Ferry - 59240 DUNKERQUE
RCS DUNKERQUE 917 930 141

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 19 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf janvier, à onze heures,

Les associés de la société « 3DB DK », société à responsabilité limitée au capital de 50 000 euros, divisé en 5 000 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- ✓ Monsieur Jérémie BUYS, titulaire de 250 parts sociales en pleine propriété,
- ✓ Monsieur Nicolas DEBRIL, titulaire de 1625 parts sociales en pleine propriété,
- ✓ Madame Maryline VANLOO, épouse DECODTS, titulaire de 1625 parts sociales en pleine propriété,
- ✓ Monsieur Guillaume DEPECKER, titulaire de 1250 parts sociales en pleine propriété,
- ✓ Madame Aline DESWARTE épouse BUYS, titulaire de 250 parts sociales en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Conformément à l'article 21 des statuts et à l'article R. 221-3 du Code de commerce applicable aux SARL sur renvoi de l'article R. 223-24 du Code de commerce, le présent procès-verbal est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par l'article 26 du règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Guillaume DEPECKER, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Cession de parts sociales,
- Modification des gérants,

Initiales, GD ND AD

- Transfert de siège social,
- Refonte des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Les associés déclarent à l'unanimité :

- Renoncer à toute action de quelque nature qu'elle soit qui aurait ou pourrait avoir des conséquences sur la validité de la présente assemblée générale ou la responsabilité de la gérance ;
- Avoir reçu toutes les informations nécessaires, notamment économiques, pour forger leur opinion sur les comptes de l'exercice écoulé et voter les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

(Cession de parts sociales et modification corrélative des statuts)

Après avoir pris connaissance d'un acte sous signature privée en date 19 janvier 2024, déposé même jour au siège social, portant cession par tous les associés, à leur holding 3DB INVEST, de la totalité des parts sociales leur appartenant dans la Société, l'Assemblée Générale décide de remplacer l'article 8 des statuts par les dispositions suivantes :

ARTICLE 8 - PARTS SOCIALES

Les parts sociales sont attribuées en intégralité à la SAS 3DB INVEST.

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 5 000 parts

Conformément à la loi, les associés déclarent expressément que lesdites parts ont toutes été souscrites, qu'elles sont réparties entre eux dans les proportions indiquées ci-dessus et qu'elles sont libérées en intégralité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

initialement

Handwritten signatures and initials in blue ink.

DEUXIEME RESOLUTION

(Transfert de siège social et modification corrélative des statuts)

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social du 101 Rue Jules Ferry à DUNKERQUE (59240) au 24 Rue des Fusiliers Marins – Centre Marine à DUNKERQUE (59140), et ce à compter du 19 janvier 2024.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

« Le siège social est fixé : 24 Rue des Fusiliers Marins – Centre Marine à DUNKERQUE (59140). »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

(Refonte globale des statuts)

Compte tenu de ce qui précède et des nombreuses modifications intervenant, l'Assemblée Générale décide de procéder à une refonte totale des statuts et adopte article par article, puis dans son ensemble, le texte des statuts dont un exemplaire demeurera annexé au présent procès-verbal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

(Pouvoir pour formalités)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

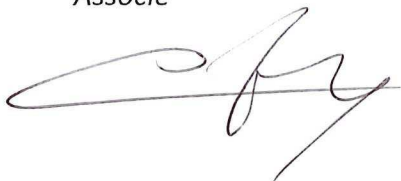
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants et les associés.

Handwritten signatures and initials in blue ink, including "GD", "AN", "ND", and "JY".

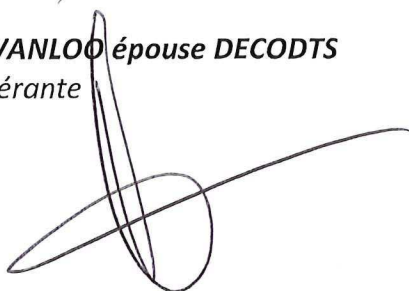
Jérémy BUYS
Associé



Nicolas DEBRIL
Associé gérant



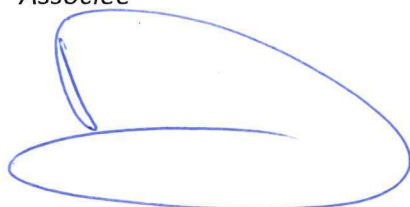
Maryline VANLOO épouse DECODTS
Associée gérante



Guillaume DEPECKER
Associé gérant



Aline DESWARTE épouse BUYS
Associée



ND GD MD Vg